

Schweizerischer Fussballverband

Association Suisse de Football

Associazione Svizzera di Football

Swiss Football Association



# Rapport financier 2021



## Tables des matières

<u>Rapport d'activité de la commission des finances</u>	<b>3</b>
<u>Rapport de situation 2021</u>	<b>5</b>
<u>Rapport de l'auditeur</u>	<b>9</b>
<u>Comptes annuels 2021</u>	<b>10</b>
<u>Rapport de révision de la commission des finances</u>	<b>35</b>

# Rapport d'activité de la commission des finances

Dans le cadre des missions confiées à la commission des finances, définies par les statuts de l'ASF (art. 54 et suivants) et, conformément au règlement administratif de la commission des finances, les contrôles des comptes suivants ont été effectués:

- Septembre 2021: Comptes annuels 2020 de l'Association de football Berne/Jura (AFBJ)
- Septembre 2021: Comptes annuels 2020/21 de la Swiss Football League (SFL)
- Juillet 2021: Comptes annuels 2020/21 de l'Association Fribourgeoise de Football (AFF)
- Novembre 2021: Comptes annuels 2020/21 de la Première Ligue
- Mars 2022: Comptes annuels 2021 de la Ligue Amateur

Les rapports de la commission des finances attestent du respect de la loi et des statuts.

A l'occasion de deux réunions extraordinaires, le 26 mai 2021 et le 1<sup>er</sup> septembre 2021, organisées principalement en raison de la situation incertaine et difficile relative à la pandémie de COVID-19, la commission des finances s'est penchée sur l'extrapolation du compte de résultat 2021, sur l'évaluation de la situation financière actuelle de l'ASF ainsi que sur des questions d'organisation de la commission des finances. Dans son rapport du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au Comité central, la commission des finances a procédé à une évaluation écrite des réserves actuelles de l'ASF.

Lors de sa séance ordinaire du 15 novembre 2021 et en vertu de sa mission relative à la coopération pour l'élaboration du budget 2021 de l'ASF (art. 55 des statuts de l'ASF et art. 7 du règlement administratif de la commission des finances), la commission des finances a examiné le budget 2022 en présence du président central, du responsable des finances du Comité central, du secrétaire général, du directeur des finances/du personnel de l'ASF et de sa suppléante ainsi que des responsables des finances des sections Première Ligue et Ligue Amateur. Le même jour, dans sa prise de position, la commission des finances a recommandé au Comité central d'approuver le budget 2021 de l'ASF avec une perte budgétée de CHF 750 000, à condition que le Comité central se penche rapidement sur d'autres mesures structurelles.

Le 10 mars 2022, conformément à sa mission, la commission des finances a examiné les comptes annuels 2021 de l'ASF avec le président central, le responsable des finances du Comité central, le directeur des finances/du personnel de l'ASF et son suppléant, ainsi que des représentants des trois sections SFL, Première Ligue et Ligue Amateur et a participé à leur établissement. L'approbation des comptes 2021 de l'ASF a été recommandée, sous réserve de la révision. Dans sa prise de position du 10 mars 2022, la commission des finances a indiqué que d'autres coupes budgétaires ou des recettes supplémentaires en 2023 et les années suivantes seraient probablement nécessaires pour pouvoir établir des budgets équilibrés.

Les comptes annuels 2021 de l'ASF ont été vérifiés le 1<sup>er</sup> avril 2022. La commission des finances était présente à la réunion de clôture des procédures de vérification effectuées par l'organe de révision mandaté par l'assemblée des délégués et a pris connaissance des différents rapports de cet organe. Dans son rapport du 1<sup>er</sup> avril 2022, la commission des finances recommande l'approbation des comptes annuels et atteste leur régularité et leur conformité à la loi, aux statuts et aux règlements.

L'analyse des comptes annuels démontre que le ratio de fonds propres de 42% peut encore être qualifié de solide et de sain, malgré la perte de CHF 1 133 712 en 2020 et CHF 876 569 en 2021.

La pandémie de Covid-19 a touché et impacté l'Association Suisse de Football à bien des égards. En 2020 et 2021, nous avons dû accepter une baisse significative des recettes provenant des partenaires commerciaux et des sponsors, ainsi que des matchs internationaux. Grâce au soutien financier de la FIFA, aux indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail perçues, à une contribution provenant du paquet de stabilisation de la Confédération, à la renonciation au salaire et aux primes par l'entraîneur et les joueurs de l'équipe nationale masculine A, à la grande solidarité des partenaires et des sponsors et aux économies réalisées, il a néanmoins été possible d'obtenir des résultats acceptables au cours des deux dernières années malgré l'adversité.



# Rapport d'activité de la commission des finances

La commission des finances a recommandé à l'Association Suisse de Football de se pencher sur la structure du football suisse dans le cadre de son travail stratégique. Comme le montrent les plans financiers, les recettes ne permettent plus de couvrir les dépenses sans mesures supplémentaires.

La commission des finances remercie l'ASF pour sa participation à l'évaluation des principaux aspects financiers et la possibilité ainsi donnée de prendre position et de formuler des recommandations.

La commission des finances remercie vivement les membres de la direction, et tout particulièrement le président central, le responsable des finances du Comité central, le secrétaire général et le directeur des finances/du personnel de l'ASF et son suppléant, ainsi que les présidents et les responsables des finances des sections et des associations régionales, pour le soutien apporté pendant la mission. La commission des finances a été informée, à tous les égards, de manière transparente et compétente des activités de l'ASF, des sections et des associations régionales.

Muri, le 1<sup>er</sup> avril 2022, pour la commission des finances de l'ASF

Mathieu Jaus, président

Jacques Grossen, membre

Michael Herrmann, membre

Christian Rey, membre

Adrian Steffen, membre

Andreas Wyss, membre

# Rapport de situation 2021 –

## Swiss GAAP RPC

### 1. Aperçu général: comptes annuels 2021 (compte de résultat, bilan, tableau des flux de trésorerie)

La propagation mondiale du Covid-19 au printemps 2020 a entraîné des conséquences organisationnelles et économiques importantes pour l'ASF ainsi que les départements, les associations régionales et les clubs de l'ASF lors de l'année précédente ainsi que durant l'exercice sous revue.

L'ASF a de nouveau dû travailler au cours de l'exercice sous revue avec de très nombreux facteurs d'influence incertains et adapter en permanence ses planifications à l'évolution constante de la situation et des conditions générales.

Des coûts supplémentaires liés à la mise en œuvre des différents concepts de protection, à hauteur d'environ CHF 300 000, ont par exemple été occasionnés, notamment par des frais de test ainsi que par divers vols charters pour l'équipe nationale féminine A et l'équipe nationale masculine M21.

Par ailleurs, une baisse considérable des recettes a été enregistrée dans divers domaines, tant l'année précédente que durant l'exercice sous revue. Et ce, principalement au niveau des recettes commerciales, car les prestations convenues par contrat n'ont pas pu être fournies dans leur intégralité; mais aussi au niveau des recettes de billetterie, car tant la finale de la Coupe Suisse que les matchs internationaux des différentes équipes nationales ont en partie dû se dérouler sans spectateurs.

Heureusement, l'Association Suisse de Football a pu compter au cours des deux dernières années sur la solidarité de ses partenaires commerciaux de longue date. Non seulement des solutions créatives ont pu être trouvées pour compenser les droits non livrés, mais certains partenaires ont également renoncé à une part importante des prestations qui leur étaient dues.

La FIFA a également versé à l'Association Suisse de Football une aide Covid-19 d'un million de dollars en 2020 et de 500 000 dollars en 2021.

L'Association Suisse de Football a pu décompter, tant en 2020 qu'en 2021, des réductions de l'horaire de travail (RHT) basées sur les fonctions individuelles des collabora-

teurs pour un montant total de CHF 1,31 million en 2020 et de CHF 0,57 million en 2021. Les crédits ont été comptabilisés en tant que réduction des charges dans les charges de personnel des collaborateurs concernés.

La perte nette subie à cause du Covid-19 a heureusement pu être réglée par le biais du paquet de stabilisation 2021 de la Confédération, à hauteur de CHF 1,158 million.

De plus, des économies substantielles ont pu être réalisées. D'une part, en raison de l'annulation due au Covid-19 de matchs internationaux, événements, congrès et autres manifestations. Mais d'autre part aussi par un contrôle très strict des coûts et une optimisation permanente des coûts.

Il en résulte une perte annuelle d'environ CHF 876 600 pour l'exercice sous revue.

### 1.1 Compte de résultat 2021 – produits nets des livraisons et prestations

Les produits nets des livraisons et prestations se montent à CHF 68,6 millions pour l'exercice sous revue (exercice précédent CHF 46,6 millions). La nette augmentation par rapport à l'exercice précédent s'explique essentiellement par la participation de l'équipe nationale masculine A à l'UEFA EURO 2020™ en 2021.

Les recettes provenant de la cession de droits commerciaux se sont élevées à CHF 14,7 millions, soit environ CHF 1,76 million de plus que l'année précédente. Cela s'explique d'une part par l'augmentation des recettes de licences grâce au contrat conclu avec Panini à l'occasion de l'UEFA EURO 2020™ en 2021 et, d'autre part, par l'augmentation des prestations en nature de divers partenaires, les restrictions dues à la pandémie de Covid-19 en 2021 ayant été moins drastiques que l'année précédente. Malgré cela, comme l'année précédente, des parts importantes des droits vendus aux partenaires n'ont pas pu être livrées, ce qui a entraîné des réductions des recettes issues de la cession de droits commerciaux.

La finale de la Coupe Suisse entre le FC St. Gallen et le FC Luzern du 24 mai 2021 à Berne a de nouveau dû être organisée à huis clos. En conséquence, les recettes de billetterie ont à nouveau été réduites à néant. En 2021, les 1/8e

# Rapport de situation 2021 –

## Swiss GAAP RPC

de finale de deux saisons ont également été organisés, à savoir ceux de la saison 2020/21 en février 2021 et ceux de la saison 2021/22 en octobre 2021. En outre, depuis l'expiration des contrats de partenariat en juillet 2020, il n'a pas encore été possible de trouver de nouveaux partenaires commerciaux pour la Coupe Suisse. Il en résulte donc une marge sur coût négative d'environ CHF 462 000 pour la Coupe Suisse en 2021.

La participation à l'UEFA EURO 2020™ en 2021 s'est révélée très fructueuse, tant sur le plan sportif que financier, avec une qualification historique en 1/4 de finale.

En ce qui concerne les recettes des matchs internationaux de l'équipe nationale masculine A, le match de qualification pour la Coupe du monde de la FIFA contre la Lituanie ainsi que les matchs amicaux contre la Finlande, les États-Unis et le Liechtenstein ont dû être organisés à huis clos. Au cours du deuxième semestre, les matchs internationaux de septembre, octobre et novembre ont heureusement vu le retour des spectateurs, ce qui a généré d'importantes recettes de billetterie, notamment lors du match de qualification pour la Coupe du monde de la FIFA contre l'Italie le 5 septembre 2021 à Bâle, auquel ont assisté 31 500 spectateurs. L'équipe nationale M21 a participé à la phase finale de l'UEFA EURO M21 2021. Cela a permis de générer des recettes d'environ CHF 662 000. Ce poste est compensé par des dépenses dans le poste Direction équipes nationales d'environ CHF 580 000.

Les cotisations de membres des clubs de l'ASF ont été inférieures à ce qui avait été budgétisé initialement et par rapport à l'année précédente en raison d'un rabais de 50% accordé sur les droits de licence des joueurs actifs licenciés. Ce rabais d'environ CHF 616 000 a toutefois pu être récupéré dans le paquet de stabilisation de la Confédération en tant que dommage COVID-19.

Les autres subventions et contributions ont été plus élevées que l'année précédente, car l'UEFA a versé les premiers acomptes des fonds de projet du cycle 2020-2024 durant l'exercice sous revue, alors qu'aucun fonds de projet n'avait été versé l'année précédente, le cycle 2016-2020 étant déjà terminé. Les fonds de projet sont crédités aux deux fonds pour le Centre de formation des filles à

Bienne et les centres de performance de la promotion de la relève. Les versements de la FIFA ont toutefois été inférieurs à ceux de l'année précédente, car la FIFA n'a pas encore versé la contribution de soutien d'un montant de USD 500 000 initialement prévue pour l'année 2021. La FIFA a désormais confirmé que les versements de soutien en 2022 seraient plus élevés de cette contribution. La FIFA a également versé à toutes les fédérations nationales une aide Covid-19 d'un million de dollars en 2020 et de 500 000 dollars en 2021.

Les autres recettes ont été inférieures d'environ CHF 1,4 million à celles de l'année précédente, car des dissolutions importantes du fonds pour le Centre de formation des filles à Bienne et pour les centres de performance avaient été effectuées l'année précédente.

### 1.2 Compte de résultat 2021 – dépenses fournitures et prestations de service

Il s'agit principalement de prestations en nature neutres de la part de sponsors et de partenaires, qui ont été plus élevées que l'année précédente, les restrictions dues à la pandémie de Covid-19 en 2021 ayant été moins drastiques que l'année précédente.

Les contreparties des prestations de publicité et d'annonces sont regroupées dans les produits nets des livraisons et prestations liées à la vente de droits commerciaux.

### 1.3 Compte de résultat 2021 – charges de personnel

De janvier à avril 2021, l'Association Suisse de Football a pu décompter des réductions d'horaires de travail pour un montant total d'environ CHF 568 000, contre CHF 1,3 million l'année précédente.

L'«Internet Commercial and Editorial Team» se compose de sept personnes et a été engagé au 1<sup>er</sup> janvier 2021 dans l'optique d'une internalisation au sein de l'Association Suisse de Football. Cette mesure a entraîné une augmentation des frais de personnel par rapport à l'année précédente.

L'année précédente, les joueurs de l'équipe nationale A ont notamment renoncé, en faveur de l'Association Suisse de Football, à leur part réglementaire des recettes de spon-

# Rapport de situation 2021 –

## Swiss GAAP RPC

soring et de merchandising à hauteur de CHF 750 000. En 2021, ces parts ont à nouveau été versées conformément au règlement.

En outre, l'année précédente, la campagne extrêmement réussie de l'équipe nationale masculine M21 à l'Euro a entraîné des frais de personnel d'un montant de 1,35 million de francs en raison des primes de points et de match convenues.

Le Comité central a également décidé l'année précédente d'utiliser une part de CHF 250 000 de la réserve de cotisations de l'employeur de la caisse de pension.

### 1.4 Compte de résultat 2021 – autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à environ CHF 50,9 millions, soit environ CHF 20,6 millions de plus que l'année précédente. Cet écart important s'explique essentiellement par les éléments suivants:

- La participation historique à l'UEFA EURO 2020™ avec la qualification pour les 1/4 de finale a entraîné une augmentation des coûts des primes pour les joueurs et le staff. Mais il faut aussi tenir compte des revenus nettement plus élevés de la participation dans les produits nets des livraisons et prestations.
- Les dépenses de la Direction équipes nationales ont été nettement plus élevées que l'année précédente. Cela s'explique par le fait que beaucoup plus de matchs ont pu être organisés que l'année précédente. L'équipe nationale masculine A a disputé douze matchs internationaux en 2021, contre huit l'année précédente. L'équipe nationale M21 a en outre participé à la phase finale de l'UEFA EURO M21. Cette participation a engendré des coûts d'environ CHF 580 000.
- Les dépenses de la Direction développement du football ont augmenté d'environ CHF 786 000 par rapport à l'année précédente. Cela s'explique principalement par le fait que des événements et des cours (par exemple dans le domaine de la formation des entraîneurs et/ou des arbitres) ont pu à nouveau être organisés en plus grand nombre.
- Les coûts de la Direction football féminin ont augmenté d'environ CHF 1,3 million. Là aussi, les différentes équi-

pes nationales ont pu organiser de plus en plus de rassemblements et disputer des matchs internationaux. Le développement du football féminin, tant au niveau de la base que de l'élite, a également pu être repris en main de manière accrue en 2021.

- Médias/communication, frais de billetterie pour matchs à l'étranger, sécurité, frais de bureau et de gestion, IT, frais de véhicules, frais immobiliers, réduction des prépaiements de TVA et autres charges d'exploitation: Dans la plupart des domaines, des économies de coûts ont pu être réalisées par rapport aux dépenses budgétées. Toutefois, le ducroire (provision pour le risque de défaillance des débiteurs) a dû être augmenté de CHF 293 000. Cela s'explique par le fait que les rappels et notamment l'application des boycotts à l'encontre des clubs de l'ASF ont été moins strictement appliqués durant la pandémie de COVID-19. Au cours de l'année 2022, les règles en vigueur avant la pandémie de Covid-19 seront à nouveau appliquées.

### 1.5 Compte de résultat 2021 – charges financières

Les charges financières d'un montant total d'environ CHF 240 300 s'expliquent en grande partie par la perte non réalisée à la suite de l'adaptation de la valeur comptable à la valeur de marché des placements financiers au 31.12.2021. La baisse de la valeur de marché des actifs financiers (obligations en CHF) s'explique par la hausse des taux d'intérêt.

### 1.6 Compte de résultat 2021 – produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à environ CHF 338 000 et se composent majoritairement, pour l'année sous revue, de produits d'intérêts sur les immobilisations financières d'environ CHF 230 000 et de l'évaluation des comptes bancaires en monnaie étrangère et du compte courant de l'UEFA en euros à la fin de l'année d'environ CHF 100 000.

### 1.7 Compte de résultat 2021 – produits résultant de tiers

Les produits résultant de tiers comprennent une contribution de CHF 1,16 million provenant du paquet de stabilisation de la Confédération. Cette contribution couvre la perte nette subie par l'ASF en 2021 en raison de la pandémie de Covid-19.

# Rapport de situation 2021 –

## Swiss GAAP RPC

### 1.8 Bilan au 31 décembre 2021

Les liquidités disponibles, les créances à court terme ainsi que les actifs financiers suffisent sans problème à honorer les engagements à court terme. Il convient en outre de noter que les passifs transitoires contiennent des paiements anticipés déjà reçus de l'UEFA pour les périodes suivantes, d'un montant d'environ CHF 4,7 millions, qui n'entraîneront aucune sortie de liquidités au cours des périodes suivantes.

Au 31 décembre 2021, les fonds propres de l'Association Suisse de Football s'élèvent à environ CHF 19,2 millions pour un bilan d'environ CHF 45,3 millions. Le ratio de fonds propres a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, passant de 41% à 42%.

### 1.9 Flux de trésorerie 2021

L'activité opérationnelle a généré un flux de trésorerie positif d'environ CHF 1,96 million. Pour l'essentiel, le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles se compose de la perte annuelle d'environ CHF 876 500, des amortissements non liés à la trésorerie effectués pour un montant de CHF 2,48 millions ainsi que des modifications de divers postes du «fonds de roulement» pour un montant net d'environ CHF 158 000.

Les fonds générés par l'activité opérationnelle ont permis de réaliser et de financer d'importants investissements dans des immobilisations incorporelles (notamment dans le développement des applications clubcorner.ch et NIS R2) durant l'exercice sous revue.

### 2. Budget 2022

Le budget élaboré par le Comité central de l'ASF pour l'année 2022 prévoit une perte d'environ CHF 0,75 million avant

la participation à la Coupe du Monde de la FIFA 2022™ au Qatar. Les recettes nettes des participations aux phases finales de l'Euro ou de la Coupe du monde devraient à l'avenir être créditées à un fonds. Ce fonds permettra ensuite de financer des projets d'importance stratégique limités dans le temps.

Le Comité central s'est fixé pour objectif d'établir des budgets équilibrés (à l'exclusion de la participation de l'équipe nationale A masculine aux phases finales de l'Europe et/ou de la Coupe du monde) à partir de l'année 2023.

### 3. Évaluation des risques

Lors de sa réunion du 26 novembre 2021, le Comité central a procédé à une nouvelle évaluation des risques.

### 4. Conclusions, bilan et perspectives d'avenir

La situation financière de l'Association Suisse de Football au 31.12.2021 reste solide et saine, malgré la pandémie de Covid-19 et grâce aux mesures prises.

Le Comité central s'est toutefois fixé pour objectif d'être moins dépendant financièrement du succès de l'équipe nationale masculine A à moyen terme. En conséquence, les recettes nettes issues des participations aux phases finales de l'Euro et/ou de la Coupe du monde masculines ne seront plus créditées à l'avenir au résultat d'exploitation ordinaire, comme décrit au point 2, mais à un nouveau fonds. Ce fonds servira ensuite à financer des projets d'importance stratégique limités dans le temps.



# Rapport de l'auditeur

En notre qualité d'auditeur et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Suisse de Football, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, le tableau du capital d'association et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

## Responsabilité du comité central

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au comité central. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le comité central est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

## Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de nous conformer aux règles d'éthique professionnelles et de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes

annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC, et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

## Rapport sur d'autres dispositions

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

Edison Dauti  
Expert-réviseur agréé

# Comptes annuels 2021

Bilan au 31.12.2021  
Valeurs effectives selon les principes Swiss GAAP RPC

Explications

31.12.2021  
CHF

%

31.12.2020  
CHF

%

## Actif

<b>Actif circulant</b>		<b>9 355 965</b>	<b>21%</b>	<b>12 871 420</b>	<b>26%</b>
Liquidités	AC-1	4 463 950	10%	4 754 808	10%
Créances résultant des livraisons et des prestations		556 753	1%	2 430 867	5%
Créances résultant des livraisons et des prestations vis-à-vis de proches	AC-2	3 344 276	7%	945 115	2%
Autres créances à court terme	AC-3	328 951	1%	1 086 128	2%
Ducroire	AC-4	-587 556	-1%	-294 197	-1%
Actifs transitoires	AC-6	1 249 591	3%	3 948 698	8%
<b>Immobilisations</b>		<b>35 957 135</b>	<b>79%</b>	<b>36 384 534</b>	<b>74%</b>
Immobilisations financières	I-1	24 628 373	54%	24 366 875	49%
Immobilisations financières vis-à-vis de proches	I-2	2 895 000	6%	2 895 000	6%
Imm. corporelles – mobilier, équipement, véhicules, matériel IT	Tableau des imm.	538 000	1%	779 000	2%
Immobilisations incorporelles – TIC - Software	corporelles et	2 737 000	6%	2 908 000	6%
Immobilisations corporelles – immobilier	incorporelles	5 158 762	11%	5 435 659	11%
<b>Total Actif</b>		<b>45 313 100</b>	<b>100%</b>	<b>49 255 953</b>	<b>100%</b>

## Passif

<b>Capitaux externes à court terme</b>		<b>21 773 820</b>	<b>48%</b>	<b>24 294 774</b>	<b>49%</b>
Dettes résultant des livraisons et des prestations	CC-1	2 649 147	6%	3 114 357	6%
Dettes résultant des livraisons et des prestations vis-à-vis de proches	CC-2	1 381 164	3%	1 402 571	3%
Autres dettes à court terme	CC-3	1 667 690	4%	847 695	2%
Passifs transitoires	CC-4	7 110 341	16%	6 042 657	12%
Passifs transitoires vis-à-vis de proches	CC-5	8 965 477	20%	12 887 493	26%
<b>Capitaux externes à long terme</b>		<b>3 155 000</b>	<b>7%</b>	<b>3 375 000</b>	<b>7%</b>
Provisions	CL-1	3 155 000	7%	3 375 000	7%
<b>Capital des fonds</b>	Preuve capital des fonds	<b>1 171 633</b>	<b>3%</b>	<b>1 496 961</b>	<b>3%</b>
Fonds affectés financés par des tiers		557 285	1%	746 839	2%
Fonds de formation		614 348	1%	750 122	2%
<b>Capital de l'Association</b>		<b>19 212 646</b>	<b>42%</b>	<b>20 089 215</b>	<b>41%</b>
Capital de l'Association	Preuve capital de l'Ass.	20 089 215	44%	21 222 927	43%
Résultats de l'exercice		-876 569	-2%	-1 133 712	-2%
<b>Total Passif</b>		<b>45 313 100</b>	<b>100%</b>	<b>49 255 953</b>	<b>100%</b>

# Comptes annuels 2021

Compte de résultat 2021 Valeurs effectives selon les principes Swiss GAAP RPC	Explications	SWISS GAAP RPC 2021	SWISS GAAP RPC 2020
<b>Produits nets des livraisons et prestations</b>		<b>68 619 122</b>	<b>46 567 592</b>
Vente de droits TV équipes nationales	PN-1	11 263 697	11 313 149
Cession de droits commerciaux	PN-2	14 741 582	12 987 756
Recettes Coupe Suisse	PN-3	1 768 500	2 387 500
Participation de l'équipe nationale masculine A à l'UEFA EURO 2020™	PN-4	18 811 469	0
Recettes matchs internationaux équipes nationales A et M21	PN-5	3 030 132	173 481
Cotisations des membres et recettes organisation de matchs	PN-6	6 381 157	6 479 362
Contribution Sport-Toto		2 155 567	2 057 330
Autres subventions et contributions	PN-7	6 892 869	6 180 164
Autres recettes	PN-8	3 574 150	4 988 850
<b>Dépenses fournitures et prestations de service</b>	<b>Dép. four.</b>	<b>-2 676 992</b>	<b>-1 790 438</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>C. pers.</b>	<b>-14 972 356</b>	<b>-13 774 445</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>		<b>-50 892 818</b>	<b>-30 319 548</b>
Marketing, dont frais de réalisation et livraison des droits	ACE-1	-3 382 641	-3 216 206
Charges Coupe Suisse	ACE-2	-2 230 227	-2 665 192
Participation de l'équipe nationale masculine A à l'UEFA EURO 2020™	ACE-3	-15 319 436	0
Charges Direction Équipes nationales	ACE-4	-7 275 580	-3 946 110
Charges Direction Développement du football	ACE-5	-10 196 233	-9 410 276
Charges Direction du football féminin	ACE-6	-4 977 188	-3 679 101
Contributions aux sections, associations régionales et clubs	ACE-7	-3 664 513	-3 682 348
Organes, comités et commissions	ACE-8	-520 440	-476 082
Médias/communication, frais de billetterie pour matchs à l'étranger, sécurité, frais de bureau et de gestion, IT, frais de véhicules, frais immobiliers, réduction des prépaiements de TVA et autres charges d'exploitation	ACE-9	-3 326 559	-3 244 233
Amortissements et correctifs de valeur sur postes d'immobilisations	Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles	-2 479 344	-2 217 948
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-2 402 388</b>	<b>-1 534 786</b>
Charges financières	CF	-240 307	-197 927
Produits financiers	PF	338 381	393 188
<b>Résultat ordinaire</b>		<b>-2 304 313</b>	<b>-1 339 525</b>
Recettes résultant de tiers	RRT	1 173 894	15 363
<b>Résultat de l'exercice avant impôts</b>		<b>-1 130 419</b>	<b>-1 324 163</b>
Impôts directs (+ = produits / - = charges)	IMPÔTS	253 850	190 451
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>-876 569</b>	<b>-1 133 712</b>

# Comptes annuels 2021

Preuve du capital de l'association au 31.12.2021 en CHF  
Valeurs effectives selon les principes Swiss GAAP RPC

<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>21 222 927</b>
Perte de l'exercice 2020	- 1 133 712
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>20 089 215</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>20 089 215</b>
Perte de l'exercice 2021	- 876 569
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>19 212 646</b>

Flux de trésorerie 2021 en CHF 2021 2020  
Valeurs effectives selon les principes Swiss GAAP RPC

	2021	2020
<b>Flux de trésorerie des opérations courantes:</b>	<b>1 962 562</b>	<b>4 329 532</b>
Résultat de l'exercice	- 876 569	- 1 133 712
Amortissements immobilisations corporelles	570 014	631 463
Amortissement immobilisations incorporelles	1 909 330	1 586 485
Perte comptable sur la vente d'immobilisations corporelles	3 230	0
Bénéfices (-) et pertes (+) non réalisés sur immobilisations financières	198 241	191 026
Augmentation (-) / diminution (+) créances	525 489	- 710 084
Augmentation (-) / diminution (+) comptes de régularisation actifs	2 699 107	- 371 549
Augmentation (+) / diminution (-) dettes à court terme	333 378	- 1 002 636
Augmentation (+) / diminution (-) comptes de régularisation passifs	- 2 854 332	6 773 307
Baisse provisions	- 220 000	- 290 000
Baisse capital des fonds	- 325 328	- 1 344 770
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement:</b>	<b>- 2 253 421</b>	<b>1 288 379</b>
Investissements immobilisations	- 94 534	- 304 766
Cessions immobilisations	39 183	0
Investissements immobilisations financières	- 5 128 497	- 2 602 082
Cessions immobilisations financières	4 668 757	5 849 713
Cessions immobilisations financières de personnes proches	0	250 000
Investissements dans des immobilisations incorporelles	- 1 738 330	- 1 904 485
<b>Flux de trésorerie des activités de financement:</b>	<b>0</b>	<b>- 4 000 000</b>
Variation des dettes financières à court terme avec intérêt	0	- 4 000 000
<b>Variation nette des liquidités</b>	<b>- 290 859</b>	<b>1 617 911</b>
Liquidités en début de période	4 754 808	3 136 897
Variation nette des liquidités	- 290 859	1 617 911
<b>Liquidités en fin de période</b>	<b>4 463 950</b>	<b>4 754 808</b>



# Comptes annuels 2021

TABLEAU des immobilisations corporelles et incorporelles au 31.12.2021	Parcelle de terrain	Bâtiment	Mobilier et équipement, véhicules	Matériel IT	Total immob. corporelles	Immob. incorporelles – logiciels TIC
Valeurs de marché au 01.01.2020	2 142 000	16 387 456	198 217	1 418 705	20 146 378	5 714 348
Entrées 2020	0	0	131 846	172 920	304 766	1 904 485
Sorties 2020	0	0	-101 782	-109 133	-210 915	-1 822 971
Reclassements 2020	0	0	0	0	0	0
Valeurs de marché au 31.12.2020	2 142 000	16 387 456	228 281	1 482 492	20 240 229	5 795 862
Amortissements cumulés au 01.01.2020	0	-8 687 151	-116 417	-671 705	-9 475 273	-3 124 348
Entrées 2020	0	-276 897	-64 646	-289 920	-631 463	-1 586 485
Sorties 2020	0	0	101 782	109 133	210 915	1 822 971
Reclassements 2020	0	0	0	0	0	0
Amortissements cumulés au 31.12.2020	0	-8 964 048	-79 281	-852 492	-9 895 821	-2 887 862
Dépréciations cumulées au 01.01.2020	-306 000	-3 823 750	0	0	-4 129 750	0
Entrées 2020	0	0	0	0	0	0
Sorties 2020	0	0	0	0	0	0
Dépréciations cumulées au 31.12.2020	-306 000	-3 823 750	0	0	-4 129 750	0
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.2020</b>	<b>1 836 000</b>	<b>3 599 659</b>	<b>149 000</b>	<b>630 000</b>	<b>6 214 659</b>	<b>2 908 000</b>
Valeurs de marché au 01.01.2021	2 142 000	16 387 456	228 281	1 482 492	20 240 229	5 795 862
Entrées 2021	0	0	0	94 534	94 534	1 738 330
Sorties 2021	0	0	-109 510	-340 097	-449 607	-1 872 801
Reclassements 2021	0	0	0	0	0	0
Valeurs de marché au 31.12.2021	2 142 000	16 387 456	118 770	1 236 929	19 885 155	5 661 391
Amortissements cumulés au 01.01.2021	0	-8 964 048	-79 281	-852 492	-9 895 821	-2 887 862
Entrées 2021	0	-276 897	-21 281	-271 534	-570 014	-1 909 330
Sorties 2021	0	0	67 093	340 097	407 190	1 872 801
Reclassements 2021	0	0	0	0	0	0
Amortissements cumulés au 31.12.2021	0	-9 240 945	-33 771	-783 929	-10 058 645	-2 924 391
Dépréciations cumulées au 01.01.2021	-306 000	-3 823 750	0	0	-4 129 750	0
Entrées 2021	0	0	0	0	0	0
Sorties 2021	0	0	0	0	0	0
Dépréciations cumulées au 31.12.2021	-306 000	-3 823 750	0	0	-4 129 750	0
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.2021</b>	<b>1 836 000</b>	<b>3 322 762</b>	<b>85 000</b>	<b>453 000</b>	<b>5 696 761</b>	<b>2 737 000</b>

La valeur d'assurance incendie des bureaux et des locaux commerciaux de l'Association Suisse de Football, situé Worbstrasse 48 à 3074 Muri b. Bern s'élève à CHF 9 650 000 au 31 décembre 2020 et reste inchangée par rapport à l'année précédente.

# Comptes annuels 2021

Valeurs d'assurance des biens mobiliers en CHF:	2021	2020
Biens et équipements	4 362 775	4 362 775
Matériel informatique	770 000	1 715 000
Installations techniques diverses	283 700	336 700
<b>Total</b>	<b>5 416 475</b>	<b>6 414 475</b>

Les dépréciations cumulées sur la parcelle de terrain ainsi que sur l'immeuble abritant les bureaux et l'administration, pour un montant total de CHF 4 129 750, ont dû être effectuées en 2003, car il existait des indications selon lesquelles la valeur comptable nette ne se basait ni sur la valeur d'usage, ni sur la valeur de marché. Par conséquent, une dépréciation a été établie et la valeur comptable nette a été ajustée sur la base d'une estimation de la valeur de marché effectuée par un expert en évaluation externe.

Preuve capital des fonds au 31.12.2021	Centre de formation de Bienne	Centres de performance	Minipitches	Convention de l'UEFA sur la formation des arbitres	Fonds de formation	<b>Total</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>400 542</b>	<b>1 274 758</b>	<b>164 044</b>	<b>155 465</b>	<b>846 922</b>	<b>2 841 731</b>
Allocation UEFA	0	0	0	107 960	0	<b>107 960</b>
Allocation FIFA	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Allocation clubs	0	0	0	0	948 794	<b>948 794</b>
Allocation autres	73 522	0	0	53 000	0	<b>126 522</b>
Utilisation	-474 064	-948 539	0	-59 849	-1 045 594	<b>-2 528 046</b>
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>0</b>	<b>326 219</b>	<b>164 044</b>	<b>256 576</b>	<b>750 122</b>	<b>1 496 961</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>0</b>	<b>326 219</b>	<b>164 044</b>	<b>256 576</b>	<b>750 122</b>	<b>1 496 961</b>
Allocation UEFA	436 858	791 805	0	102 750	0	<b>1 331 413</b>
Allocation FIFA	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Allocation clubs	0	0	0	0	966 798	<b>966 798</b>
Allocation autres	93 087	0	0	54 500	0	<b>147 587</b>
Utilisation	-529 946	-936 956	0	-201 654	-1 102 572	<b>-2 771 128</b>
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>0</b>	<b>181 068</b>	<b>164 044</b>	<b>212 173</b>	<b>614 348</b>	<b>1 171 633</b>

# Comptes annuels 2021

## Centre de formation des filles à Bienne

L'Association Suisse de Football disposait initialement de quatre centres de formation: à Payerne, Emmen, Tenero et Huttwil/Bienne (filles), les jeunes athlètes avaient la possibilité de recevoir une formation sportive à un niveau très élevé. Pour les talents du football, le rêve de passer professionnel doit pouvoir devenir réalité. Les offres des centres de formation ont de plus permis aux jeunes talents de combiner formation professionnelle et carrière sportive. L'Association Suisse de Football encourage les talents sportifs et garantit en même temps la formation professionnelle. Les centres de formation sont cofinancés par l'UEFA et la FIFA. Ces dernières années, les clubs de la SFL ont progressivement adopté le concept de formation de l'ASF. Afin d'éviter une concurrence inutile entre les clubs de la SFL et de l'ASF, les centres d'entraînement des garçons d'Emmen (au 31 juillet 2015), de Payerne (au 31 juillet 2016) et de Tenero (au 31 juillet 2017) ont été fermés. Dans le cadre d'un projet de suivi, plusieurs centres de performance ont été lancés dans toute la Suisse au cours de la saison 2017/2018. En revanche, le centre de formation pour filles de Bienne continuera d'exister en tant que pilier extrêmement important du football féminin.

## Centres de performance

Dans le cadre d'un projet de suivi pour les centres de formation, différents centres de performance ont été lancés dans toute la Suisse sous la houlette de partenariats et de clubs dans le football d'élite junior. L'idée est de donner

aux clubs la possibilité de recevoir des subventions pour la direction des centres de performance, à condition de respecter certaines conditions ou exigences.

## Minipitches

L'Association Suisse de Football offre un soutien financier subsidiaire pour la construction de petits terrains en gazon synthétique, qui sont réalisés ou financés sur la base des programmes HatTrick de l'UEFA.

## Convention de l'UEFA sur la formation des arbitres

La convention de l'UEFA sur la formation et l'organisation des arbitres vise d'une part à promouvoir le rôle des arbitres et, d'autre part, à améliorer la qualité des performances des arbitres à tous les niveaux du football. L'UEFA fournit des ressources financières pour la réalisation de ces objectifs.

## Fonds de formation de l'ASF

L'Association Suisse de Football perçoit une contribution de formation sur tous les transferts définitifs et les prêts de joueurs âgés de 19 à 32 ans à un club de l'Association Suisse de Football en supplément des cotisations des membres. Cette contribution est versée dans le fonds lié à la promotion de la relève. Les fonds sont principalement et spécifiquement versés aux clubs actifs dans le domaine du football d'élite junior et qui appliquent le règlement du label de l'ASF, ainsi qu'aux associations régionales pour contribuer à couvrir les charges de personnel des directeurs techniques.

# Comptes annuels 2021

## Explications relatives aux comptes annuels 2021

### AC-1 Liquidités

en CHF	31.12.2021	31.12.2020
Solde de trésorerie	21 579	27 431
Soldes des comptes bancaires et des comptes de chèques postaux	3 396 427	4 722 672
Soldes des comptes bancaires en devises étrangères (EUR/USD)	1 045 944	4 705
<b>Total Liquidités</b>	<b>4 463 950</b>	<b>4 754 808</b>

Les avoirs en devises étrangères sont évalués au cours de change du jour à la date de clôture du bilan.

### AC-2 Créances résultant des livraisons et des prestations vis-à-vis de proches

en CHF	31.12.2021	31.12.2020
Créances vis-à-vis de clubs de l'ASF	683 291	318 417
Créances vis-à-vis de l'UEFA/FIFA	292 494	338 770
Créances vis-à-vis d'ass. régionales ou de sous-associations	258 687	180 828
Créances vis-à-vis de sections de l'ASF (SFL, Première Ligue, Ligue Amateur)	2 109 804	107 099
<b>Total Créances envers des personnes proches</b>	<b>3 344 276</b>	<b>945 115</b>

### AC-3 Autres créances à court terme

Les autres créances à la date de la clôture du bilan se composent comme suit:

en CHF	31.12.2021	31.12.2020
Impôt anticipé	73 413	132 590
Créances vis-à-vis de la Conf., des cantons et des communes	255 539	55 000
Créances vis-à-vis de l'AVS, de l'AC, de la caisse d'all. familiales	0	728 186
TVA - Décompte T4-2020	0	170 353
<b>Total Autres créances à court terme</b>	<b>328 951</b>	<b>1 086 128</b>

### AC-4 Ducroire

Le poste «ducroire» a été évalué selon des critères économiques et se base sur des valeurs empiriques des années précédentes.

en CHF	31.12.2021	31.12.2020
Ducroire	-587 556	-294 197
<b>Total Ducroire</b>	<b>-587 556</b>	<b>-294 197</b>

### AC-5 Stocks

Les stocks disponibles sont composés essentiellement de survêtements, de maillots, de ballons et de matériel médical. Les achats apparaissent au poste «Dépenses fournitures et prestations de service» dans le compte de résultat. Pour les raisons suivantes, ce poste est considéré comme bien de consommation et n'est pas indiqué comme poste de stock au bilan:

- Le matériel est presque exclusivement mis à disposition gratuitement par des partenaires et des sponsors.
- Le matériel est utilisé et consommé au fur et à mesure lors des rassemblements des différentes équipes nationales.
- Le matériel n'a qu'une valeur d'usage interne pour l'Association Suisse de Football. Une vente ne serait pas possible en raison d'accords de sponsoring qui sont en partie spécifiques.
- Les survêtements, les maillots, les ballons, etc. sont lavés et réutilisés. Par conséquent, la valeur du produit usagé pourrait se révéler très basse.



# Comptes annuels 2021

## AC-6 Actifs transitoires

en CHF	31.12.2021	31.12.2020
Avances pour les périodes suivantes	246 988	396 886
Créances régularisées vis-à-vis de tiers	137 864	95 050
Primes de qualification de l'équipe nationale A masculine pour l'UEFA EURO 2020™ déjà versées	0	3 456 763
Primes de qualification de l'équipe nationale A masculine pour la Coupe du monde FIFA 2022™ déjà versées	582 400	0
Primes de qualification de l'équipe nationale A féminine pour l'UEFA EURO 2022™ déjà versées	282 339	0
<b>Total Actifs transitoires</b>	<b>1 249 591</b>	<b>3 948 698</b>

L'organisation de l'UEFA EURO 2020™ a été reportée à 2021 en raison de la pandémie de Covid-19.

## I-1 Immobilisations financières

en CHF	31.12.2021	31.12.2020
Obligations en CHF	24 628 371	24 366 873
Actions non cotées p.m.	1	1
Titres de participation p.m.	1	1
<b>Total Immobilisations financières</b>	<b>24 628 373</b>	<b>24 366 875</b>

## I-2 Immobilisations financières vis-à-vis de proches

en CHF	31.12.2021	31.12.2020
Hypothèque caisse de prévoyance	400 000	400 000
Réserves de cotisations de l'employeur pour les fondations de prévoyance de l'ASF (sans renonciation à l'utilisation)	2 495 000	2 495 000
<b>Total Immobilisations financières vis-à-vis de proches</b>	<b>2 895 000</b>	<b>2 895 000</b>

## CC-1 Dettes résultant des livraisons et des prestations

en CHF	31.12.2021	31.12.2020
Cautions reçues pour entraîneurs non qualifiés	272 000	348 000
Factures de fournisseurs	1 714 405	2 115 019
Paiements reçus de l'OFSPPO pour transmission aux clubs (J+S)	662 742	651 338
<b>Total Dettes résultant des livraisons et des prestations</b>	<b>2 649 147</b>	<b>3 114 357</b>

Les factures des fournisseurs sont des obligations de paiement non honorées résultant de l'utilisation de crédits fournisseurs pour l'achat de marchandises, de consommables, d'immobilisations, ainsi que de prestations reçues, de conseils, etc. avec une échéance de moins de 12 mois.

Les escomptes sont considérés comme des réductions du prix d'achat.

## CC-2 Dettes résultant des livraisons et des prestations vis-à-vis de proches

en CHF	31.12.2021	31.12.2020
Fondation LPP de l'ASF (caisse de pension)	368 208	214 204
Dettes vis-à-vis de services de l'ASF (SFL, Première Ligue, Ligue Amateur)	101 245	330 988
Dettes vis-à-vis d'associations régionales et de sous-associations	77 555	22 800
Cautions d'entrée versées par des clubs de l'ASF	616 063	608 863
Autres dettes vis-à-vis de clubs de l'ASF	218 092	225 716
<b>Total Dettes résultant des livraisons et des prestations vis-à-vis de proches</b>	<b>1 381 164</b>	<b>1 402 571</b>

# Comptes annuels 2021

## CC-3 Autres dettes à court terme

en CHF	31.12.2021	31.12.2020
TVA: Décompte d'intérêts dus provenant de la révision de la TVA	0	57 294
Décompte trimestriel de TVA – T4	32 042	0
Dettes envers l'AVS, l'AC, la caisse d'allotations familiales	711 725	0
Impôts à la source décomptés mais non encore payés	103 277	65 218
Dettes envers la Conf., les cantons, les communes et les adm. fiscales cantonales	204 481	119 517
Compte de passage paquet de stabilisation coronavirus de la Conf.	616 165	605 666
<b>Total Autres dettes à court terme</b>	<b>1 667 690</b>	<b>847 695</b>

## CC-4 Passifs transitoires

en CHF	31.12.2021	31.12.2020
Frais facturés et paiements reçus pour la prochaine période	721 126	417 096
Contributions reçues pour d'autres tournois et événements futurs	0	202 500
Passifs envers les parten. pour les droits Covid-19 non fournis	2 619 808	1 892 500
Part à court terme des impôts différés	185 000	205 000
Prime facturée aux sponsors et aux partenaires pour la qualification pour l'UEFA EURO 2020™ et pour la qualification pour l'UEFA EURO M21 2021™	0	941 250
Primes de qualification pour l'EURO 2022™ féminin facturées aux partenaires commerciaux	91 250	0
Primes de qualification pour la Coupe du Monde de la FIFA 2022™ facturées aux partenaires commerciaux	725 000	0
Provision pour cadeaux d'ancienneté du personnel	515 000	435 000
Provision solde de vacances des collaborateurs	490 000	490 000
Part des joueurs de l'équipe nationale dans le sponsoring/merch.	156 062	0
Pool pour les mesures de communication	16 664	16 664
Provision pour les contrats de leasing de km supplémentaires	61 000	61 000
Factures en suspens	802 196	540 503
Autres régularisations diverses	727 236	841 144
<b>Total Passifs transitoires</b>	<b>7 110 342</b>	<b>6 042 657</b>

# Comptes annuels 2021

## CC-5 Passifs transitoires vis-à-vis de proches

en CHF	31.12.2021	31.12.2020
Paiements reçus de l'UEFA pour les périodes suivantes	4 740 344	12 390 067
Contributions en suspens aux sections et associations régionales	4 028 828	371 621
Swiss Olympic	133 500	88 000
Contributions exceptionnelles de soutien aux clubs	62 805	37 805
<b>Total Passifs transitoires vis-à-vis de proches</b>	<b>8 965 477</b>	<b>12 887 493</b>

## CL-1 Provisions

Provisions Parc Saint-Jacques en CHF	31.12.2021	31.12.2020
Valeur comptable au 01.01	1 500 000	1 500 000
Formation	0	0
Utilisation	0	0
Dissolution par le compte de résultat	0	0
<b>Valeur comptable au 31.12</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 500 000</b>

L'ASF a participé aux frais d'agrandissement du stade Parc Saint-Jacques à Bâle pour un montant total de CHF 5 250 000. Si, à la fin de la saison 2018/2019, les recettes supplémentaires générées par les matchs internationaux disputés à Bâle dépassent le montant de l'investissement de CHF 5,25 millions, l'ASF doit contribuer au maximum à hauteur de CHF 1,5 million au manque de financement du stade de Bâle, pour autant que celui-ci ne soit pas couvert par le canton. Le décompte définitif n'est pas encore disponible.

Provision part à long terme des impôts différés en CHF	31.12.2021	31.12.2020
Valeur comptable au 01.01	1 875 000	2 165 000
Formation	0	0
Utilisation	0	0
Dissolution par le compte de résultat	-220 000	-290 000
<b>Valeur comptable au 31.12</b>	<b>1 655 000</b>	<b>1 875 000</b>

Des provisions pour impôts sur le revenu latents sont constituées sur les différences d'évaluation temporaires afin de tenir compte des effets futurs de l'impôt sur le revenu. Étant donné que le moment de la réalisation des réserves latentes est incertain, les taux d'imposition applicables à la date du bilan sont utilisés pour calculer les provisions. Les provisions pour impôts sur le revenu latents sont divisées en une partie courante (cf. passifs transitoires) et une partie non courante.

<b>Total Provisions</b>	<b>3 155 000</b>	<b>3 375 000</b>
-------------------------	------------------	------------------

## PN-1 Vente de droits TV équipes nationales

en CHF	2021	2020
Droits TV équipes nationales / SSR / UEFA	10 383 697	10 956 149
Prestations en nature contrats TV équipes nationales	880 000	357 000
<b>Total Vente de droits TV équipes nationales</b>	<b>11 263 697</b>	<b>11 313 149</b>

## PN-2 Vente de droits commerciaux

en CHF	2021	2020
Contributions des sponsors et des partenaires des équipes nationales masculines / espèces	9 490 636	9 329 234
Contributions des sponsors et des partenaires des équipes nationales masculines / prestations en nature	3 313 676	2 215 054
Revenus du merch. et des licences équipes nationales masculines	442 797	89 568
Contributions de sponsoring et des partenaires pour le football des enfants, le football des juniors et d'autres produits	599 900	702 900
Contributions de sponsoring et des partenaires pour le football féminin	894 573	651 000
Swiss Football Awards	0	0
<b>Total Vente de droits commerciaux</b>	<b>14 741 582</b>	<b>12 987 756</b>

# Comptes annuels 2021

En raison de la crise du Covid-19, les droits vendus aux sponsors et partenaires n'ont pu être que partiellement fournis par l'Association Suisse de Football, tant au cours de l'année sous revue que lors de l'année précédente. Par conséquent, les revenus des droits commerciaux sont en forte baisse tant au cours de l'année sous revue que lors de l'année précédente.

## PN-3 Recettes Coupe Suisse

en CHF	2021	2020
Cession de droits commerciaux	0	637 500
Cession de droits TV	1 750 500	1 750 000
Recettes billetterie pour la finale	18 000	0
<b>Total Recettes Coupe Suisse</b>	<b>1 768 500</b>	<b>2 387 500</b>

Les finales de la Coupe Suisse 2020 et 2021 ont dû être organisées à huis clos. La Coupe Suisse ne dispose plus de partenaires commerciaux depuis la saison 2020/2021.

## PN-4 Participation de l'équipe nationale masculine A à l'UEFA EURO 2020™ en 2021

en CHF	2021	2020
Indemnités UEFA	16 207 108	0
Primes partenaires des équipes nationales	2 489 882	0
Part des recettes de la vente de billets	114 480	0
<b>Total Participation de l'équipe nationale masculine A à l'UEFA EURO 2020™ en 2021</b>	<b>18 811 469</b>	<b>0</b>

## PN-5 Recettes matchs internationaux équipes nationales masculine A et M21

en CHF	2021	2020
Recettes matchs internationaux éq. nat. A, y compris vente de billets VIP	2 353 940	171 027
Recettes de la phase finale de l'EURO UEFA M21	661 852	0
Recettes matchs internationaux éq. nat. M21	14 340	2 454
<b>Total Recettes matchs internationaux équipes nationales masculine A et M21</b>	<b>3 030 132</b>	<b>173 481</b>

L'année précédente, un nombre limité de spectateurs n'a pu être admis que pour le match amical de l'équipe nationale masculine A contre la Croatie et pour le match de qualification pour l'Euro de l'équipe nationale M21 contre le Liechtenstein. Tous les autres matchs des équipes nationales masculines A et M21 ont dû être disputés à huis clos.

Au cours de l'année sous revue, le match de qualification pour la Coupe du Monde de la FIFA contre la Lituanie en mars 2021 ainsi que les matchs amicaux contre la Finlande (également en mars), contre les États-Unis en mai et contre le Liechtenstein en juin ont dû être disputés à huis clos.

## PN-6 Cotisations des membres et recettes organisation matchs

en CHF	2021	2020
Cotisations des clubs et joueurs	1 747 447	2 504 012
Taxes pour les transferts, les inscriptions et les regroupements	3 598 546	3 257 432
Cotisations des membres extraordinaires	156 900	0
Autres cotisations diverses	557 769	529 523
Taxes sur les contrats de prêt	39 690	40 905
Amendes issues de l'organisation des matchs	244 995	112 640
Recettes diverses issues de l'organisation des matchs	35 810	34 850
<b>Total Cotisations des membres et recettes organisation matchs</b>	<b>6 381 157</b>	<b>6 479 362</b>



# Comptes annuels 2021

Au cours de l'exercice, l'Association Suisse de Football a accordé aux clubs un rabais de 50% sur les frais de licence des actifs, car la plupart des championnats de la saison 2020/21 n'ont pu se dérouler qu'à moitié.

## PN-7 Autres subventions et contributions

en CHF	2021	2020
Subventions Swiss Olympic et Confédération	1 528 424	1 459 932
Diverses subventions de l'OFSP	118 573	126 765
Remboursements J+S pour la formation des entraîneurs	41 675	72 756
Contributions UEFA	3 881 968	2 038 940
Contributions FIFA	944 969	1 573 155
Contribution FIFA aide coronavirus	447 260	908 615
<b>Total Autres subventions et contributions</b>	<b>6 892 869</b>	<b>6 180 164</b>

## Soutien financier FIFA / UEFA:

Les fonds du projet FIFA Forward 2.0 (2019 – 2022) sont utilisés comme contributions pour financer les coûts opérationnels et pour les matchs internationaux des équipes nationales juniors et de l'équipe nationale féminine A. Lors de l'exercice précédent, les projets Footeco et la formation de base des arbitres ont été également financés avec le solde restant (USD 300 000) du cycle FIFA Forward 1.0 terminé

Les fonds du projet de l'UEFA HatTrick V (2020 – 2024) sont utilisés comme auparavant pour le centre de formation des filles à Bienne ainsi que pour les centres de performance dans la promotion de la relève. Les premières tranches du nouveau cycle (2020 – 2024) ont désormais été versées en 2021, alors qu'aucun fonds de projet n'avait été versé l'année précédente.

## PN-8 Autres recettes

en CHF	2021	2020
Vente matériel de bureau et prestations IT	176 337	367 321
Vente de billets/rencontres à l'étranger	11 740	0
Recettes arbitres	2 860 460	2 933 990
Refacturation des taxes SUISA aux clubs	40 150	40 398
Recettes diverses, dont UEFA Study Group	160 135	201 261
Dissolution Fonds de formation	135 774	96 800
Dissolution Fonds des centres de performance	145 151	948 539
Dissolution Fonds Referee Convention	44 403	0
Dissolution Fonds du centre de formation pour filles à Bienne	0	400 542
<b>Total Autres recettes</b>	<b>3 574 150</b>	<b>4 988 850</b>

## Dép. four. Dépenses fournitures et prestations de service

en CHF	2021	2020
Achat de matériel Puma (prest. en nature) et frais de stockage ext.	-1 281 061	-1 063 203
Dépenses fournitures – Prestations en nature de divers partenaires et sponsors	-1 390 000	-630 000
Achat de cadeaux	-5 931	-97 235
<b>Total Dép. four. Dépenses fournitures et prestations de service</b>	<b>-2 676 992</b>	<b>-1 790 438</b>

# Comptes annuels 2021

## C. pers. Charges de personnel

en CHF	2021	2020
Frais de pers. secrétariat général, y compris charges sociales	-10047930	-7739093
Frais de pers. coachs équipe nationale A, y compris charges sociales	-1973033	-2198176
Frais de pers. coachs équipes nat. juniors, y compris charges sociales	-1962797	-1932507
Quote-part joueurs équipe nationale A aux recettes de merch, et de sponsoring, y compris charges sociales	-750000	0
Primes de points et de match équipe nationale A, y compris charges sociales	-238595	-307375
Primes de points et de match équipe nationale M21, y compris charges sociales	0	-1347294
Utilisation de la réserve de cotisation de l'employeur	0	-250000
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>-14972356</b>	<b>-13774445</b>

L'Association Suisse de Football a eu partiellement recours au chômage partiel pour les mois de janvier à avril 2021 (année précédente: avril, mai et juin 2020) en partie et en fonction des fonctions des collaborateurs, et a reçu une contribution totale de CHF 567 532.50 (année précédente: CHF 1 312 434.45) et l'a comptabilisée comme réduction de charges dans les charges de personne

L'année précédente, les joueurs et l'entraîneur de l'équipe nationale masculine A ont volontairement renoncé aux primes et indemnités qui leur sont dues pour un montant d'environ CHF 1 million de francs.

## ACE-1 Marketing, dont frais de réalisation et livraison des droits

en CHF	2021	2020
Dépenses pour les équipes nationales masculines	-2385998	-2412506
Dépenses pour les équipes et produits restants	-115143	-446700
Prestations en nature contrat TV	-880000	-357000
Frais Swiss Football Awards	-1500	0
<b>Total Marketing, dont frais de réalisation et livraison des droits</b>	<b>-3382641</b>	<b>-3216206</b>

Les Swiss Football Awards n'ont pas eu lieu, ni l'année précédente, ni en 2021.

## ACE-2 Charges Coupe Suisse

en CHF	2021	2020
Paiements aux clubs de l'ASF participants (frais TV, primes de marketing, billetterie)	-1847908	-1667250
Frais opérationnels (frais d'impression, inspections de sécurité, e.a.)	-30542	-39076
Frais de marketing et de réalisation	-219714	-761655
Frais de l'événement Finale de la Coupe, y c. taxe au finaliste pour participation aux recettes de billets	-132063	-197211
<b>Total Charges Coupe Suisse</b>	<b>-2230227</b>	<b>-2665192</b>

# Comptes annuels 2021

## ACE-3 Participation de l'équipe nationale masculine A à l'UEFA EURO 2020™ en 2021

en CHF	2021	2020
Frais opérationnels (hôtel, transport, repas)	-2 789 669	0
Indemnités journalières et primes versées aux joueurs, au staff et au personnel (y compris primes de qualification)	-8 800 939	0
Parts de gains versées aux sections de l'ASF (SFL, Première Ligue, Ligue Amateur)	-3 728 827	0
<b>Total Participation de l'équipe nationale masculine A à l'UEFA EURO 2020™ en 2021</b>	<b>-15 319 436</b>	<b>0</b>

## ACE-4 Charges Direction équipes nationales

en CHF	2021	2020
Dépenses matchs internationaux équipe nationale A	-4 178 825	-2 000 575
Dépenses matchs int. équipe nationale M21 - UEFA EURO 2021	-580 239	0
Dépenses matchs internationaux équipe nationale M21	-1 037 077	-859 682
Dépenses matchs internationaux équipe nationale M20	0	-4 323
Dépenses matchs internationaux équipe nationale M19	-297 136	-227 681
Dépenses matchs internationaux équipe nationale M18	-278 979	-69 042
Dépenses matchs internationaux équipe nationale M17	-373 445	-158 608
Dépenses matchs internationaux équipe nationale M16	-121 241	-61 102
Dépenses matchs internationaux équipe nationale M15	-75 786	-35 395
Frais de gestion équipes nationales	-332 851	-529 703
<b>Total Charges Direction équipes nationales</b>	<b>-7 275 580</b>	<b>-3 946 110</b>

## ACE-5 Charges Direction développement du football

en CHF	2021	2020
Frais de réunion, séminaires, ateliers, dont UEFA Study Group	-18 544	-20 263
Projets Direction du développement du football (Life Conflicts, Power to win, philosophie du jeu et de la formation)	-105 142	-123 587
Charges analyse des matchs et des joueurs	-77 613	-131 000
Ressort promotion de la relève	-2 713 047	-2 655 755
Ressort football de base	-1 893 408	-1 450 050
Ressort formation des entraîneurs	-398 730	-313 991
Département arbitres	-4 740 576	-4 399 895
Constitution du capital du fonds Réf. Convention	0	-101 111
Ressort développement des clubs	-83 813	-125 134
Ressort gestion des talents	-146 741	-89 491
Formation des gardiens et athlétisme	-18 618	0
<b>Total Charges Direction développement du football</b>	<b>-10 196 233</b>	<b>-9 410 277</b>

## ACE-6 Charges Direction du football féminin

en CHF	2021	2020
Frais de gestion / divers projets de promotion du football d'élite et du football de base	-1 426 945	-1 055 720
Équipe nationale féminine A	-1 960 998	-1 421 099
Équipe nationale féminine M19	-429 923	-278 687
Équipe nationale féminine M17	-353 404	-306 447
Équipe nationale féminine M16	-251 917	-129 915
Femmes M15 et M14 points d'appui	-24 054	-13 168
Dépenses Centre de formation des filles à Bienne	-529 946	-474 064
<b>Total Charges Direction du football féminin</b>	<b>-4 977 188</b>	<b>-3 679 101</b>

# Comptes annuels 2021

## ACE-7 Contributions aux sections, associations régionales et clubs

en CHF	2021	2020
Contributions à la SFL	-1 805 000	-1 805 000
Contributions à la Première Ligue	-342 586	-293 000
Contributions à la Ligue Amateur	-342 500	-392 500
Contributions fixes aux associations régionales	-1 169 427	-1 180 148
Dons et soutiens aux associations et associations régionales pour les demandes de projets individuels	-5 000	-11 700
<b>Total Contributions aux sections, associations régionales et clubs</b>	<b>-3 664 513</b>	<b>-3 682 348</b>

## ACE-8 Organes, comités et commissions

en CHF	2021	2020
Assemblée des délégués (tous les 2 ans)	-35 156	0
Conseil de l'Association	0	0
Comité central	-450 234	-431 833
Tribunal de recours, commission de contrôle et de discipline	-5 172	-5 216
Commission des finances, commission des terrains de jeu, commission médicale et commissions spéciales	-29 879	-39 033
<b>Total Organes, comités et commissions</b>	<b>-520 440</b>	<b>-476 082</b>

## ACE-9 Médias/communication, frais de billetterie pour matchs à l'étranger, sécurité, frais de bureau et de gestion, IT, frais de véhicules, frais immobiliers, réduction des prépaiements de TVA et autres charges d'exploitation

en CHF	2021	2020
Médias / communication	-186 649	-150 801
Frais de billetterie pour les matchs à l'étranger	-19 360	0
Sécurité	-200 659	-201 482
Frais de bureau et de gestion	-267 535	-459 211
Clubservices IT	-999 810	-526 821
Clubservices SPIKO	0	-11 598
Frais de véhicules	-850 617	-767 257
Frais immobiliers	-348 941	-544 240
TVA (réduction des paiements de TVA usage mixte)	-221 213	-235 261
Diverses autres dépenses	-231 776	-347 563
<b>Total Médias/communication, frais de billetterie pour matchs à l'étranger, sécurité, frais de bureau et de gestion, IT, frais de véhicules, frais immobiliers, réduction des prépaiements de TVA et autres charges d'exploitation</b>	<b>-3 326 559</b>	<b>-3 244 233</b>

## CF Charges financières

en CHF	2021	2020
Perte non réalisée sur immobilisations financières	-198 241	-191 026
Perte réalisée sur immobilisations financières	-13 065	0
Charges d'intérêts diverses	-29 001	-6 901
<b>Total Charges financières</b>	<b>-240 307</b>	<b>-197 927</b>

# Comptes annuels 2021

## PF Produits financiers

en CHF	2021	2020
Produits des immobilisations financières (coupons CHF Bonds)	229 750	359 214
Intérêts des liquidités, y c. gains sur la valorisation de comptes bancaires en ME et du compte courant en ME avec l'UEFA / la FIFA	99 631	24 974
Autres produits d'intérêts	9 000	9 000
<b>Total Produits financiers</b>	<b>338 381</b>	<b>393 188</b>

## RRT Recettes résultant de tiers

en CHF	2021	2020
Contribution du paquet de stabilisation de la Confédération	1 158 531	0
Recettes locatives Maison du football suisse	15 363	15 363
<b>Total Recettes résultant de tiers</b>	<b>1 173 894</b>	<b>15 363</b>

## IMPÔTS Impôts directs (+ = produits / - = charges)

en CHF	2021	2020
Impôts cantonaux, municipaux et ecclésiastiques (capital et bénéfice)	13 850	-14 549
Variation de la charge fiscale latente	240 000	205 000
<b>Total Impôts directs</b>	<b>253 850</b>	<b>190 451</b>

Des provisions pour impôts sur le revenu latents sont constituées sur les différences d'évaluation temporaires afin de tenir compte des effets futurs de l'impôt sur le revenu. Étant donné que le moment de la réalisation des réserves latentes est incertain, les taux d'imposition applicables à la date du bilan sont utilisés pour calculer les provisions. Les provisions pour impôts sur le revenu latents sont divisées en une partie courante (cf. passifs transitoires) et une partie non courante. La variation de la provision pour impôts sur le revenu latents par rapport à l'année précédente figure au poste Impôts directs.

## Principes essentiels de présentation des comptes annuels 2021

Les comptes sont établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. De manière générale, elles se basent sur les dispositions légales du droit des sociétés anonymes. En dérogation à la législation en vigueur sur les réserves latentes, les postes du bilan ont été utilisés pour l'établissement des comptes annuels en fonction des valeurs maximales prévues par le droit des sociétés anonymes. Les comptes annuels ont été préparés de manière que la situation financière et les recettes de l'Association puissent être évaluées de manière aussi fiable que possible.

### Approbation

Le Comité central a analysé et pris connaissance des comptes annuels lors de sa séance du 11 mars 2022. Il a recommandé à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes annuels.

### Modification des principes comptables au cours de l'exercice sous revue

Aucune modification des principes comptables par rapport à l'année précédente.

### Continuité

L'Association Suisse de Football s'est restructurée et réorganisée au cours de l'exercice sous revue. L'ancien département technique a été divisé en trois nouvelles directions du football: «Équipes nationales» avec toutes les équipes nationales masculines, «Développement du football» avec les ressorts promotion de la relève, football de base, formation des entraîneurs, arbitres, développement des clubs et gestion des talents et «football féminin» aussi bien pour l'élite que pour la base du football féminin. La présentation du compte de résultat a été adaptée à la nouvelle organisation.

### Périmètre de consolidation

L'Association Suisse de Football ASF n'a pas de filiales ou d'institutions partenaires qu'elle réunit à la majorité des voix ou d'une autre manière sous une direction uniforme.

# Comptes annuels 2021

## Principes de consolidation

Les comptes annuels consolidés de l'Association Suisse de Football comprennent toutes les filiales qu'elle détient directement ou indirectement, par la majorité des voix ou par l'exercice d'autres formes de gestion et de contrôle direct.

Les participations minoritaires sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les sociétés dans lesquelles l'Association détient une participation inférieure à 20% sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, en déduisant les amortissements et les correctifs de valeur.

Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à partir de la date d'acquisition et sont exclues des comptes annuels consolidés à partir de la date de vente.

## Principes de valorisation

### Devises

Les comptes sont exprimés en francs suisses (CHF). À la date de clôture du bilan, les positions libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de change du jour. Les transactions en monnaies étrangères sont valorisées sur la base du cours de change du jour de la transaction.

### Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les montants créditeurs sur les comptes postaux et bancaires, y compris les placements au jour le jour, ainsi que les dépôts à terme d'une durée résiduelle maximale de trois mois.

### Titres

Les titres disponibles à la vente ou détenus en tant que réserve de liquidité sont évalués à la valeur du marché et comprennent des actions cotées, des obligations et des placements sur le marché monétaire, y compris des opérations de change à terme à des fins de couverture avec une durée résiduelle de 12 mois maximum.

### Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les risques identifiés sur les différentes créances donnent lieu à des correctifs de valeur opérés pour chaque créance (ducroire) sur la base des valeurs historiques.

## Stocks

L'Association Suisse de Football n'a constitué de stocks ni pendant la période sous revue ni pendant l'exercice précédent. Tout le matériel des équipes nationales est traité comme des biens de consommation et est directement passé en charges dans le compte de résultat dès son acquisition.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations corporelles et incorporelles sont inscrites au bilan au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements et des dépréciations cumulés.

Les investissements destinés à créer de la valeur sont inscrits à l'actif.

Les charges d'entretien et de réparation sont directement passées en charges dans le compte de résultat.

Les immobilisations incorporelles acquises ou générées en interne ne sont pas inscrites à l'actif.

Les amortissements sont calculés de façon linéaire en fonction des estimations de durées d'utilisation suivantes:

Immobilisations corporelles et incorporelles	Durée de placement
Bâtiment	40 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Logiciels	3 ans

La valeur des immobilisations est vérifiée chaque année à la date de clôture du bilan. Une valeur comptable supérieure à la valeur actuelle indique une dépréciation qui donne lieu à un amortissement spécial correspondant.

## Actifs faisant l'objet d'un contrat de leasing financier

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de leasing financier sont capitalisés à leur coût d'achat ou à leur valeur de marché. Par conséquent, les paiements de leasing sont présentés comme dette de contrats de leasing. Les actifs faisant l'objet de contrats de leasing financier sont amor-



# Comptes annuels 2021

tis sur la base d'une estimation de leur durée d'utilisation, généralement la durée du contrat de leasing. Les paiements effectués au titre des contrats de leasing simple sont directement passés en charge dans le compte de résultat.

## **Immobilisations financières**

Les titres qui sont détenus à des fins d'investissement à long terme sont inscrits dans les immobilisations au bilan et évalués à leur valeur de marché.

Les immobilisations financières non négociables ou les immobilisations financières sans valeur de marché sont comptabilisées au coût d'acquisition moins les correctifs de valeur nécessaires.

## **Dettes**

Des dettes résultent de transactions ou d'événements passés qui donneront vraisemblablement lieu à une sortie de liquidités à l'avenir (par ex. l'acquisition de biens et de services, des engagements de garantie ou des créances en responsabilité sur prestations fournies). Les dettes sont comptabilisées à la valeur de la contrepartie qui a été établie en échange de l'acceptation de la dette. Cette valeur reste en général inchangée jusqu'au remboursement de la dette (valeur nominale).

## **Provisions**

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'une obligation résulte d'un événement passé et que le montant de l'obligation est incertain mais peut être estimé. De plus, une sortie de liquidités future liée à cette obligation doit être qualifiée de vraisemblable.

## **Capital des fonds affectés**

Le capital des fonds affectés comprend des dotations effectuées par des tiers à des fins très précises qui en restreignent l'utilisation. En règle générale, il s'agit de projets sur plusieurs années.

# Comptes annuels 2021

## Nom, forme juridique, siège

Association Suisse de Football

L'Association Suisse de Football est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Le siège de l'Association Suisse de Football est situé à Muri bei Bern.

## Cautions

L'Association Suisse de Football n'a accordé aucune caution, ni durant l'exercice couvert par le présent rapport, ni pendant l'exercice précédent.

## Obligations de garantie

L'Association Suisse de Football n'a pris aucune obligation de garantie, ni durant l'exercice couvert par le présent rapport, ni pendant l'exercice précédent.

## Droits de gage vis-à-vis de tiers

L'Association Suisse de Football n'a pris aucun droit de gage vis-à-vis de tiers ni durant l'exercice sous revue, ni pendant l'exercice précédent.

## Limitation de la propriété pour la garantie des engagements de l'Association

Il n'existe pas d'hypothèque sur les bureaux et les locaux commerciaux de l'Association Suisse de Football. Il reste un contrat-cadre de prêt, sécurisé par un gage immobilier, de CHF 5 millions, auprès de Credit Suisse, pouvant être utilisé comme un crédit en compte courant ou sous forme d'avances fixes. Pour la sécurisation, les garanties suivantes ont été déposées:

Cédules hypothécaires en 1<sup>er</sup> rang pour plus de CHF 3 millions, en parité de rang avec CHF 11,5 millions de francs, grevant le bien foncier sis Worbstrasse 48, 3074 Muri bei Bern, feuillet du registre foncier n°3205 avec copropriété 48/172 sur feuillet du registre foncier n°3206 de Muri bei Bern.

La valeur comptable des actifs mis en gage s'élève à CHF 5 158 762 au 31 décembre 2021 (année précédente CHF 5 435 659).

Il existe également un contrat-cadre de crédit pour l'utilisation de prêts lombard sous forme d'avances fixes. Les immobilisations financières ont été mises en gage en guise de garantie. La valeur comptable des immobilisations financières mises en gage s'élève à CHF 24 628 373 au 31 décembre 2021 contre CHF 24 366 872 l'année précédente.

## Engagements de leasing

Il n'existe aucun engagement issu de contrats de leasing financier. Les véhicules de service de l'Association Suisse de Football sont généralement loués pour une durée de leasing de 1-2 ans ou sont gracieusement mis à disposition par un partenaire/sponsor.

## Engagements vis-à-vis d'institutions de prévoyance

Le compte courant fait apparaître une créance de CHF 368 208 (exercice précédent CHF 214 204) vis-à-vis de la Fondation LPP de l'Association Suisse de Football et de ses sections (caisse de pension semi-autonome appartenant à l'entreprise).

## Informations générales sur les institutions de prévoyance

Les informations suivantes et la présentation comptable de toutes les relations économiques entre l'Association Suisse de Football et ses institutions de prévoyance ont été établies conformément aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 16, Engagements de prévoyance, tant pour l'exercice sous revue que pour l'exercice précédent.

Les collaboratrices et collaborateurs de l'Association Suisse de Football sont affiliés à la Fondation LPP pour le personnel de l'Association Suisse de Football et de ses sections et sont assurés contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Le plan de prévoyance correspond au régime de la primauté des cotisations conformément à la LPP.

# Comptes annuels 2021

En outre, il existe la caisse de prévoyance de l'Association Suisse de Football et de ses sections. Cette fondation patronale vise à soutenir les collaborateurs de l'Association Suisse de Football en leur accordant des aides et des prestations dans des situations particulières, p. ex. dans des cas de rigueur.

La date de clôture du bilan des deux fondations est le 31 décembre.

Le tableau suivant fournit des informations sur le taux de couverture des deux fondations et sur les autres liens économiques entre les fondations et l'Association Suisse de Football:

en CHF	Fondation LPP	Caisse de prévoyance
<b>31.12.2020</b>		
Employeur – réserve de cotisation	2 470 000	25 000
Taux de couverture	117 %	910 %
Excédent de couverture	5 656 709	11 940 442
<b>31.12.2019</b>		
Employeur – réserve de cotisation	2 720 000	25 000
Taux de couverture	114 %	1 165 %
Excédent de couverture	4 674 395	9 829 365

Les comptes annuels au 31 décembre 2021 n'ont pas encore été vérifiés et ne figurent donc pas encore ici.

Il n'y a ni renoncations à l'utilisation ni nécessité de procéder à des correctifs de valeur sur les réserves de cotisations de l'employeur.

L'excédent de couverture de la caisse de prévoyance n'est pas considéré comme un avantage économique car, d'une part, l'Association Suisse de Football ne peut exercer aucune influence sur la caisse de prévoyance et, d'autre part, elle ne verse pas de cotisations financières régulières.

Les cotisations de l'employeur de l'ASF à la Fondation LPP se sont élevées à CHF 1 483 699 pour l'exercice sous revue et à CHF 1 348 860 pour l'exercice précédent. L'Association Suisse de Football ne verse pas de cotisations réglementaires régulières à la caisse de prévoyance.

## Participations substantielles

Il n'existe pas de participations substantielles.

## Autres dettes non inscrites au bilan

Il n'existe ni dettes irrévocables issues d'accords ne devant pas figurer au passif, ni autres obligations fermes de livraison et/ou d'achat.

## Événements postérieurs à la clôture du bilan

Depuis la clôture du bilan au 31 décembre 2021, aucun événement pouvant influencer négativement sur les comptes annuels ne s'est produit.

## Évaluation des risques

Lors de sa réunion du 26 novembre 2021, le Comité central a procédé à une nouvelle évaluation des risques.

# Comptes annuels 2021

## Honoraires de l'organe de révision

Les honoraires de l'organe de révision se décomposent comme suit:

en CHF	2021	2020
Révision (audit des comptes annuels statutaires et des comptes annuels selon Swiss GAAP RPC)	31 015	25 957

## Emplois à plein temps en moyenne annuelle

	2021	2020
Nombre de collaborateurs du secrétariat général de l'ASF converti en temps plein, y compris les entraîneurs des équipes nationales et le centre de formation de l'ASF pour filles de Bienne	114	107
Nombre d'arbitres et d'arbitres assistants de la SFL qui ont effectué au moins un engagement au cours de l'année concernée et qui ont été employés et indemnisés par l'ASF conformément aux conditions d'engagement écrites. En 2021, les indemnités des arbitres pour les matchs de la Coupe Suisse masculine et les matchs amicaux auxquels participent des clubs de la SFL ont été ajoutées.	158	83
Nombre de fonctionnaires indemnisés pour des activités pour l'ASF au cours de l'année correspondante.	669	613

En outre, l'ASF verse des primes aux joueurs des équipes nationales masculines A et M21 ainsi qu'aux joueuses de l'équipe nationale féminine A en fonction de leurs résultats sportifs et dans le cadre des règlements des primes en vigueur.

## Paquet de stabilisation de la Confédération

Au cours de l'exercice sous revue, la Confédération a chargé Swiss Olympic, l'organisation faîtière du sport en Suisse, de stabiliser le système sportif en Suisse en mettant en œuvre le paquet de stabilisation, de maintenir les structures de soutien pertinentes actuelles dans le sport et d'éviter ainsi des dommages durables. La Confédération a alloué des fonds d'environ CHF 100 millions en 2020 et CHF 150 millions en 2021 à cette fin.

Sur ce montant, l'Association Suisse de Football a reçu de Swiss Olympic le 29.10.2020 la somme de CHF 10 376 559, à répartir entre les trois sections (SFL, Première Ligue et Ligue Amateur), les treize associations régionales et les quelque 1350 clubs, dans la mesure où ils avaient subi une perte nette en raison du Covid-19.

L'Association Suisse de Football a informé les trois sections, les 13 associations régionales et les quelque 1350 clubs au sujet du paquet de stabilisation. Au moyen d'une enquête en ligne, ils ont ensuite pu déclarer les pertes nettes Covid-19 qu'ils prévoient de subir en 2020 et les justifier à l'aide de justificatifs et de preuves appropriés.

Une équipe de projet interne a vérifié la plausibilité de toutes les demandes.

# Comptes annuels 2021

Le 30 octobre 2020, les fonds reçus ont été transférés comme suit:

	en CHF
Sections (SFL, Première Ligue et Ligue Amateur):	652 490
Associations régionales	537 583
Clubs de la SFL	6 591 399
Clubs de football de base de Première Ligue et Ligue Amateur	2 535 765
<b>Total</b>	<b>10 317 237</b>

Le 2 décembre 2020, l'Association Suisse de Football a reçu une nouvelle tranche de Swiss Olympic pour un montant de CHF 606 344. Afin de financer les coûts (en particulier les coûts salariaux) de l'équipe de projet interne, l'Association Suisse de Football a utilisé un montant de CHF 60 000 provenant des fonds reçus dans le cadre des exigences de Swiss Olympic. Il en résulte un passif de CHF 605 666 à fin 2020, qui figure au poste du bilan «Autres dettes à court terme». Le 20 janvier 2021, l'Association Suisse de Football a reçu une nouvelle tranche de Swiss Olympic pour un montant de CHF 407 722. Ainsi, le montant total provisoire reçu à transmettre aux sections, associations régionales et clubs pour l'année 2020 s'élevait à CHF 11 390 625 ou, après déduction du montant de CHF 60 000 susmentionné pour le financement de l'équipe de projet interne, à CHF 11 330 625.

Au cours des premiers mois de la nouvelle année 2021, tous les bénéficiaires ont dû déclarer les pertes nettes réelles et définitives Covid-19 subies en 2020 et soumettre les preuves et justifications nécessaires. Ces déclarations définitives ont été à nouveau examinées par l'équipe interne du projet, et, en avril 2021, la différence entre le paiement provisoire et la déclaration de dommage définitive contrôlée a pu être versée ou facturée. Les dommages définitifs COVID-19, qui ont été imputés au paquet de stabilisation 2020, se composent comme suit:

	en CHF
Sections (SFL, Première Ligue et Ligue Amateur):	830 739
Associations régionales	462 790
Clubs de la SFL	6 887 645
Clubs de football de base de Première Ligue et Ligue Amateur	3 149 451
<b>Total</b>	<b>11 330 625</b>

Pour l'année 2021, Swiss Olympic a divisé la procédure du paquet de stabilisation en trois phases. Pour la première phase, des dommages nets COVID-19 ont pu être déclarés pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2021. La deuxième phase comprenait les dommages jusqu'à la fin août 2021 et la troisième phase comprenait, finalement, les dommages jusqu'à la fin de l'année 2021.

Pour la première phase 2021, Swiss Olympic a versé à l'ASF une contribution de CHF 8 523 571 le 25 août 2021. Une équipe de projet interne a de nouveau contrôlé vérifié la plausibilité de toutes les demandes soumises. Les différents montants ont été versés comme suit:

	en CHF
ASF (produits résultant de tiers)	1 158 531
Sections (SFL, Première Ligue et Ligue Amateur):	680 697
Associations régionales	859 484
Clubs de la SFL	4 404 872
Clubs de football de base de Première Ligue et Ligue Amateur	803 822
<b>Total</b>	<b>7 907 406</b>

La deuxième et la troisième phase n'ont malheureusement pas pu être achevées jusqu'à présent, car des clarifications sont encore nécessaires entre l'Office fédéral du sport (OFSP) d'une part et Swiss Olympic/l'ASF d'autre part concernant la définition des dommages auprès des clubs de la SFL.

# Comptes annuels 2021

Il en résulte un passif de CHF 616 165 à fin 2021, qui figure au poste du bilan «Autres dettes à court terme».

## COVID-19

La propagation mondiale du Covid-19 a des conséquences organisationnelles et économiques importantes pour l'ASF ainsi que les départements, les associations régionales et les clubs de l'ASF.

Des coûts supplémentaires sont apparus en lien avec la mise en œuvre des différents concepts de protection en 2020 et 2021. D'autres coûts liés au COVID-19 pourraient également survenir dans les mois, voire les années à venir.

Par ailleurs, une baisse considérable des recettes a été enregistrée dans divers domaines, tant l'année précédente que durant l'exercice sous revue. Et ce, principalement au niveau des recettes commerciales, car les prestations convenues par contrat n'ont pas pu être fournies; mais aussi au niveau des recettes de billetterie, car les matchs internationaux des différentes équipes nationales ont en partie dû se dérouler sans spectateurs. Heureusement, l'Association Suisse de Football a pu compter sur la solidarité de ses partenaires commerciaux de longue date. Non seulement des solutions créatives ont pu être trouvées pour compenser les droits non livrés, mais certains partenaires

ont également renoncé à une part importante des prestations qui leur étaient dues.

La FIFA a également versé à l'Association Suisse de Football une aide Covid-19 d'un million de dollars en 2020 et de 500 000 dollars en 2021.

Le fait que les joueurs de l'équipe nationale A aient volontairement renoncé aux primes convenues qui leur étaient dues, pour un montant d'environ CHF 1 million de l'année précédente, a également eu un effet très positif.

L'Association Suisse de Football a pu décompter, tant en 2020 qu'en 2021, des réductions de l'horaire de travail (RHT) basées sur les fonctions individuelles des collaborateurs pour un montant total de CHF 1,31 million en 2020 et de CHF 0,57 million en 2021. Les crédits ont été comptabilisés en tant que réduction des charges dans les charges de personnel des collaborateurs concernés.

Enfin, des économies substantielles ont pu être réalisées. D'une part, en raison de l'annulation due au Covid-19 de nombreux matchs internationaux, événements, congrès et autres manifestations. Mais aussi, d'autre part, grâce à un contrôle très strict et permanent des coûts, tant l'année précédente que l'année sous revue.



# Comptes annuels 2021

## Rapport de performance au 31.12.2021

L'Association Suisse de Football (ASF) est l'organisation faitière des clubs de football suisses. Elle a été fondée en 1895 et, en 1904, elle a fait partie des sept associations nationales qui ont créé la Fédération Internationale de Football Association (FIFA). Aujourd'hui, l'ASF est l'associa-

tion sportive la plus importante du pays. L'ASF est divisée en trois sections et compte 1352 clubs, 14 303 équipes et environ 330 000 joueuses et joueurs. Le siège de l'association est la Maison du football suisse à Muri b. Bern.

## Organes directeurs (Comité central) de la direction de l'Association au 31.12.2021

Nom	Prénom	Fonction	en fonction depuis	Taux d'occupation
Blanc	Dominique	Président central	07.2019	50%
Stroppa	Sandro	Vice-président	07.2019	Bénévole
Scheidegger	Samuel	Vice-président	04.2021	Bénévole
Studhalter	Philipp	Vice-président	11.2021	Bénévole
Schäfer	Claudius	Membre	2018	Bénévole
Di Palma	Marco	Membre et responsable des finances du Comité central	07.2021	Bénévole
Häuselmann	Stephan	Membre et responsable des finances du Comité central	07.2021	Bénévole

## Responsables de la direction au 31.12.2021

Nom	Prénom	Fonction	en fonction depuis	Taux d'occupation
Breiter	Robert	Secrétaire général et responsable du service juridique	depuis 09.2018/2003	Plein temps
Blatter	Marc	Secrétaire général adjoint et responsable des finances/RH	depuis 09.2018/2006	Plein temps
Arnold	Adrian	Responsable de la communication d'entreprise	depuis 2020	Plein temps
Bruggmann	Patrick	Directeur du développement du football	depuis 2020	Plein temps
Gelton	Peter	Responsable du marketing	depuis 2005	Plein temps
Haenni	Tatjana	Directrice du football féminin	depuis 2020	Plein temps
Tami	Pierluigi	Directeur des équipes nationales	depuis 2019	Plein temps
von Schroeder	Martin	Responsable Clubservices	depuis 2016	Plein temps

## Organe de révision

Nom	Acception du mandat	Durée du mandat
Ernst & Young AG, Bern	vers 1960	jusqu'à nouvel ordre

# Comptes annuels 2021

## Les personnes/organisations suivantes sont considérées comme des proches

- Clubs de l'ASF
- Sections de l'ASF
- Associations régionales
- FIFA
- UEFA
- Swiss Olympic
- Fondation LPP de l'ASF
- Caisse de prévoyance de l'ASF

Toutes les transactions avec les proches sont effectuées aux conditions habituelles du marché.

## Indemnisation brute totale à:

en CHF	2021	2020
Organes directeurs de la direction de l'Association	323 352	366 095
Responsables de la direction	1 830 594	1 528 396

# Rapport de révision de la commission des finances

Dans le cadre de nos missions définies par les statuts de l'ASF et conformément au règlement administratif de la commission des finances de l'ASF, nous avons vérifié le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 ainsi que l'annexe.

Pour nos contrôles, nous nous sommes principalement appuyés sur les rapports d'audit rédigés par le cabinet Ernst & Young SA, Bern, qui les a établis en sa qualité d'organe de révision mandaté. Nous avons également été épaulés par les contrôleurs de l'organe de révision et par les collaboratrices et collaborateurs responsables de l'administration de l'ASF.

En nous appuyant sur les rapports établis par Ernst & Young SA, Bern, et conformément aux statuts de l'ASF, nous confirmons que:

- les comptes annuels sont conformes à la comptabilité;
- la comptabilité est tenue correctement;
- la présentation de la situation patrimoniale et du résultat d'exploitation est conforme aux principes légaux d'évaluation et aux dispositions des statuts.

Compte tenu des contrôles supplémentaires effectués par notre commission, nous confirmons les déclarations ci-avant. Tous les écarts importants par rapport au budget ont pu être explicités et justifiés de façon satisfaisante. Nous rappelons qu'il n'a pas été procédé à un examen exhaustif de la comptabilité. Concernant le compte de résultat, la démarche a été principalement analytique, avec examen des variations notables par rapport à l'exercice précédent et étude détaillée des postes-clés.

Sur la base de nos constatations, nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

Muri, le 1<sup>er</sup> avril 2022

Membres de la commission des finances chargés de la révision:

Mathieu Jaus, Président  
Jacques Grossen, membre  
Michael Herrmann, membre  
Christian Rey, membre  
Adrian Steffen, membre  
Andreas Wyss, membre

L'Association Suisse de Football (ASF)

Postfach › 3000 Bern 15 › Schweiz  
Case postale › 3000 Berne 15 › Suisse  
Casella postale › 3000 Berna 15 › Svizzera  
P.O. Box › 3000 Bern 15 › Switzerland

Haus des Schweizer Fussballs  
Maison du football suisse  
Casa del calcio svizzero  
The House of Swiss Football  
Worbstrasse 48 › 3074 Muri bei Bern

T +41 31 950 81 11  
F +41 31 950 81 81  
info@football.ch  
www.football.ch

## **Impressum**

### **Rapport annuel de l'Association Suisse de Football 2021**

Éditeur: ASF

Réalisation/création: by the way communications AG

Photos: ASF, Keystone

Version: 31.12.2021